

FARÉ NATURE



**CONSTRUCTIONS
TRADITIONNELLES
D'HABITATS**

**RÉNOVATIONS
COUVERTURES**

Tél./Fax : 43 67 43
Mob. : 77 10 13



**Agencement
Ebenisterie**

Les Mots à Colle

Réunion SARL

Tél. : 79 97 52
79 97 51
Fax :

**Cuisines, salles de bains, bureaux,
dressings, parquets, lambris,
escaliers, autres agencements...**

Tél. : 79 97 51 - 79 97 52
Fax : 26 99 94
9, rue St Antoine - NUMBO

DOSSIER

Lutter contre la violence en milieu scolaire : dans le second degré :

Au collège de Magenta

Le collège de Magenta (1100 élèves dont 100 en SEGPA) est, comme les autres établissements, confronté à des problèmes d'incivilités pouvant aller jusqu'à la violence. L'ensemble de l'équipe pédagogique ou éducative ne trouvait pas de réponse face à certains actes en raison de l'absence sur le terrain d'éducateurs spécialisés ou de psychologues. Il a donc été fait appel à M. BECKER, membre de l'AFORA (organisme national de 30 ans d'existence spécialisé dans le champ éducatif et social) et sous contrat actuellement avec la DDEC* pour aider à résoudre des problèmes de comportements dû à la violence.

Une demi-journée d'information de tous les personnels a eu lieu le mercredi 29 avril. Les thèmes abordés ont été les suivants : comment comprendre les phénomènes de violence à l'école ? (explications psycho-sociologiques), les mécanismes et les freins empêchant la compréhension et les conditions de mise en œuvre de réponses opérationnelles au sein de l'institution. Les grandes lignes de cet exposé, suivi d'un long échange de questions réponses, ont amené aux conclusions suivantes : à l'évidence, il n'existe aucune «recette-type» adaptable à toutes les situations, l'opposition, les incivilités sont des étapes incontournables au développement de l'adolescent, sachant que plus la société est permissive, plus l'opposition risque d'aller loin.

La meilleure aide qui peut être apportée aux adultes est de leur conseiller d'être authentiques et de «dire ce qu'ils font, et de faire ce qu'ils disent».

Le point fort de cette demi-journée a été le constat par chacun que ses difficultés n'étaient pas spéci-

fiques au collège de Magenta, mais que la richesse d'une communauté était la diversité de ses membres.

Par la suite, à la demande du Vice-rectorat, le collège participe parmi les établissements pilotes à la mise en place de la Convention tripartite Education Nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Justice. Dans ce cadre précis, les responsables du Commissariat de Magenta, le lieutenant Thierry BOURAT et son adjoint Jacques CADIOU, ont fait 1 heure d'information à chaque classe de l'établissement montrant aux adolescents quelle était leur responsabilité pénale en cas d'infraction contre les personnes ou les biens, ainsi que leur responsabilité civile, et celle de leurs parents, en matière de réparation des dommages causés.

Le mercredi 24 août, le Procureur de La République accompagné de Madame DANTU, Déléguée du Procureur et médiatrice, et le lieutenant de police BOURAT ont exposé le contenu du protocole à l'ensemble des personnels et à la Présidente des parents d'élèves.

Depuis la mise en place officielle du protocole, le lieutenant de police est venu une fois rappeler les peines encourues à l'égard d'un élève ayant gravement mis en cause un enseignant.

A ce jour, aucune plainte ou procédure n'a été engagée. La déléguée et médiatrice du Procureur de la République viendra le 14 novembre faire un rappel à la loi pour 3 élèves en une salle aménagée à cet effet.

François Montchanin,
Principal du collège de Magenta

*DDEC : Direction diocésaine de l'église catholique

A Magenta, les parents aussi se mobilisent contre la violence !

Bulletin de l'association des parents d'élèves
n° 2 - septembre 2005
Collège de Magenta

HALTE A LA VIOLENCE AU COLLEGE

Dans le cadre de la lutte contre l'incivilité, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a lancé une campagne de sensibilisation sur la violence en milieu scolaire. Avec ses quelques 1100 élèves, âgés de 10 à 17 ans, le collège de Magenta n'échappe pas aux phénomènes d'une violence, dont l'actualité se fait régulièrement l'écho.

De l'intrusion par effraction à la consommation et au trafic de stupéfiants en passant par les dégradations, les vols, les menaces, les violences verbales, le bizutage, le port d'armes, les violences physiques, le racket, les violences sexuelles... tous les actes ont été recensés dans l'échelle des infractions et des délits, expliqués et assortis des punitions prévues par la loi pénale.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que, s'agissant de mineurs, les parents sont solidairement responsables des actes commis par leurs enfants et qu'ils sont donc, en cas de condamnation, tenus de réparer et/ou d'acquitter les amendes.

Face à cela, la communauté éducative agit et réagit entre : prévention, compréhension et répression, en recherchant toujours l'intérêt de l'élève ou des élèves.

Suite à la journée de formation continue des enseignants et surveillants, en début d'année, des professionnels de la police et de la justice sont venus dans les classes expliquer les peines encourues pour les actes qui relèvent, outre leurs aspects sociaux et disciplinaires, d'une procédure pénale. Enfin, le 24 août dernier, dans le cadre du partenariat mis en place entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la justice, le procureur général de la République et le directeur de la sécurité publique ont rencontré l'équipe éducative du collège.

INTERVIEW DE CHRISTIAN BRUNET

La plupart des parents est, à un moment ou à un autre, confrontée à la violence subie ou provoquée. Quelle attitude adopter à ce moment là ? Entre trop de répression et trop de laxisme, quel est le juste milieu ? La violence est-elle normale ? Que signifie-t-elle ? Sa banalisation est-elle dangereuse ? Pour tenter de répondre à ces questions, l'APCM a souhaité recueillir le point de vue d'un professionnel.

Monsieur Christian Brunet, psychologue scolaire au Vice rectorat, chargé du suivi des élèves des SEGPA publiques de toute la Nouvelle-Calédonie, a bien voulu répondre à nos questions.

APCM : Qu'est-ce que la violence des adolescents ?
CB : Tout d'abord, il faut bien distinguer deux types de violence qui se rencontrent également chez les adolescents. Il y a la violence « envers soi », celle que l'on s'inflige à soi-même, de la mortification au comportement suicidaire en passant par les conduites toxicomaniaques, les anorexies - boulimies... Ce n'est généralement pas celle-là qui est en cause en milieu scolaire, même si son développement préoccupe également les autorités publiques. Il y a, et c'est notre sujet, la violence envers les autres qui se manifeste sous différentes formes : la pression psychologique sur un plus faible, l'agression verbale, l'agression physique, l'agression sexuelle...

APCM : La violence est-elle normale au moment de l'adolescence ?
CB : L'adolescence est une période de transition, l'enfant se transforme physiquement et psychologiquement, il est partagé entre le désir de rester un enfant protégé dans son cocon familial et celui de s'affranchir de la tutelle et de l'affection de ses parents, c'est cette séparation d'avec les parents, voulue et redoutée, qui se prépare. Ces atermoiements le fragilisent, modifient son caractère et son comportement. En conséquence, il supporte mal les contraintes de la vie sociale, il veut repousser les limites qui lui sont imposées, notamment dans le milieu scolaire... S'opposer, provoquer, oser... en bref développer son agressivité, est normal dans la construction de l'individu mais le passage à l'acte violent doit entraîner une réponse précise, tant de l'institution scolaire que des parents, et ne pas être banalisé.

Dans la tradition océanienne, la période de l'adolescence est une période de grande liberté avec très peu de contraintes sociales. Le milieu scolaire, qui comporte, au contraire, des contraintes très fortes en terme d'emploi du temps, de règles de vie dans l'établissement, de normes de comportements est souvent mal vécu et mal toléré par les jeunes océaniens, la violence est parfois le seul moyen d'exprimer cette fracture culturelle.

APCM : Que signifie le passage à l'acte ?
CB : Il signifie que l'adolescent va mal, ce qui d'ailleurs reflète souvent un mal-être familial profond. Les adolescents, malgré ce désir de prendre le large, ont besoin d'être rassurés sur les sentiments de leurs parents envers eux, sur leur place dans la famille... C'est souvent lorsqu'il n'y a pas de réponse à cette demande affective que le comportement violent prend une dimension inquiétante.

APCM : Quels conseils faut-il donner aux parents ?
CB : La vigilance... Tout changement de comportement, tout acte violent a un sens, les parents doivent donc être attentifs et s'interroger. La réponse en terme de répression, de discipline ne suffit pas mais elle est nécessaire. La punition, en fonction de la gravité de l'acte, est légitime mais elle doit être admise comme tel, il faut donc expliquer le sens de la sanction. Rien n'est pire qu'une sanction ressentie comme une injustice, elle appelle plus de violence encore ! Naturellement il faut réussir à communiquer avec l'adolescent, à lui faire passer le message... pour cela les parents ne sont pas toujours les mieux placés, en cas de situation conflictuelle notamment. En revanche, ils peuvent utiliser leur réseau familial ou amical pour établir le dialogue : le grand frère, l'oncle, l'ami... l'essentiel est que le message des parents parvienne à l'adolescent.

APCM : Comment savoir si « on fait bien », si on en fait trop ou pas assez ?
CB : Les parents ne doivent pas rester isoler dans leur coin avec le problème que leur pose leur enfant, ils faut en parler avec les amis qui ont des enfants de même âge, avec d'autres parents... Ces échanges permettent de situer son enfant par rapport aux autres, de savoir si la situation relève de la crise d'adolescence habituelle ou si, au contraire, elle requiert un recours à des professionnels.

APCM : Concrètement, y a-t-il quelques règles de base ?
CB : Je me méfie des recettes car il faut toujours les adapter au cas particulier. C'est une question de bon sens, il faut fixer des règles, des limites et les faire respecter. Les sorties doivent être encadrées, les parents doivent savoir où est leur enfant, avec qui, ils doivent définir l'heure et les modalités du retour à la maison et les faire respecter ! Naturellement ces différentes limites vont évoluer avec l'âge de l'adolescent mais elles doivent être claires.

Enfin, il y a un problème sur lequel je voudrais attirer l'attention des parents, c'est celui de la consommation de cannabis. Une consommation régulière de cannabis entraîne la perte des repères sociaux et familiaux, les notions de normalité deviennent floues, il n'y a plus de limite... La violence, vers soi ou vers les autres, est souvent sur le chemin du consommateur régulier. Or, très souvent, les parents ne savent pas identifier les signes de ce comportement, ils ignorent par exemple ce qu'est une « pipe à eau » qui décuple les effets du joint... Une simple bouteille de soda vide, qui traîne dans la chambre de votre enfant doit attirer votre attention ! Si les parents tolèrent, ou feignent d'ignorer, que leur enfant consomme du cannabis, les efforts des systèmes éducatifs et répressifs seront vains.

LES AIDES VERSEES PAR L'APCM

SEGPA - L'APCM participe à la prise en charge des déplacements des élèves qui se rendent aux ateliers du collège des portes de fer, (30 000 Fcfp), elle a financé le matériel nécessaire à la réalisation de la décoration de la salle du restaurant d'application (70 000 Fcfp), puis elle a offert des lots d'ustensiles aux gagnants du concours de cuisine (40 000 Fcfp).

Sports. L'APCM a participé aux récompenses des vainqueurs du CROSS du collège (50 000 Fcfp) et a offert des ballons à l'équipe de basket-ball qui a remporté le championnat UNSS de Nouvelle-Calédonie (35 000 Fcfp).

CDI. Une aide de 269 000 Fcfp a été versée pour l'acquisition de documents sur l'orientation et les métiers et de matériels éducatifs.

Si votre enfant est victime de violence, il faut porter plainte.

PROCHAINES REUNIONS DE L'APCM :
Lundi 10 octobre et lundi 14 novembre 2005 à 18h00 dans la salle de conférence du collège. Il s'agira de préparer la rentrée 2006.

LE SPÉCIALISTE DU POLYÉTHYLÈNE SUR MESURE

SOROCAL

Ducos

TÉL.: 24 17 80

CUVES - FOSSES SEPTIQUES - ASSAINISSEMENT

CLIMATISEUR PORTABLE

"La clim, c'est où je veux, quand je veux !"

La qualité **Airwell** 45 000F

SPOT

Luminaires Climatisation Matériel Electrique

Ex Socodistribution - 41 route de la baie des Dames - Ducos - Tél. 27 08 00 - www.spot.nc